



## Actions prioritaires transversales du PWD-R (cahier 1)

Liste établie pour l'établissement des  
indicateurs de suivi

Déchets concernés	N° mesure/action <sup>1</sup>	Intitulé
Déchets divers	1.01	Faire de l'Administration une source authentique de données
	1.02	Développer la simplification administrative notamment en séparant les informations à transmettre systématiquement de celles à mettre à disposition sur demande
	1.03	Poursuivre, consolider et améliorer la collecte et l'exploitation des données relatives aux déchets industriels
	1.06	Mettre sur pied un observatoire des coûts liés à la gestion des déchets
	1.09	Renforcer la surveillance par une meilleure structuration
	1.10.01	Amplifier les campagnes de contrôle
	1.12.01	Mener une réflexion globale sur les missions sanctionnatrices
	1.12.05	Proposer des sanctions alternatives à vocation éducative
	Chap. 8	Adapter le droit wallon relatif aux déchets
Déchets de construction et de démolition	1.05.07 1.17.09 4.27.04	Mettre en place un système de qualité et traçabilité pour les déchets de construction et démolition
Terres excavées	1.17.05	Développer un système opérationnel de contrôle qualité et de traçabilité des terres excavées

<sup>1</sup> Le 1<sup>er</sup> chiffre indique le numéro de cahier, le ou les 2 chiffres suivants le n° de la mesure (encadré), le ou les 2 chiffres suivants le numéro de l'action au sein de la mesure